

Table Ronde 4

Nouveaux services : mailler les territoires, mutualiser les outils

Intervenants (ordre d'intervention) :

- **Hervé CORDEBAR**, Directeur des systèmes d'information - CG Ardennes (SPL-XDEMAT)
- **Frédéric DUMORTIER**, Directeur - Maison de l'emploi et de la cohésion sociale de la Lozère (médiation et accessibilité aux services publics)
- **Olivier MERLIAUD**, Directeur général adjoint - CG Drôme (Agrilocal26)
- **Sylvain RAIFAUD**, Responsable pôle réseaux télécoms - Sipperec (groupement de commandes pour les écoles)

Animateur : **Patrick VUITTON**, délégué général – AVICCA

Patrick VUITTON

« Nouveaux services : mailler les territoires, mutualiser les outils », nous avons choisi cet intitulé car, à travers les expériences relatées lors de nos colloques, nous avons mesuré l'importance de s'appuyer sur des acteurs souvent divers pour faire passer les politiques liées au numérique. Même si le rôle d'un conseil général ou d'un conseil régional reste éminent, il ne mettra pas forcément en œuvre tout lui-même et essaiera de trouver sur son territoire les relais et les initiatives qui permettront d'appuyer cette politique globale. Nous parlerons aussi de la mutualisation des outils avec des expériences qui ont démarré sur une certaine échelle mais ont vocation à être reprises par d'autres territoires. Cela permet de donner un début de réponse à une question fréquente : on expérimente beaucoup, mais il est très difficile de faire vivre les services parce que chacun, d'un territoire à l'autre, opère différemment. Sur les réseaux, le « la » est donné par la régulation et les gros opérateurs, et l'on voit que, malgré tout, cela reste compliqué ; mais sur les services et les usages, avec la multiplicité d'acteurs et de technologies qui peuvent être employées, les expériences qui arrivent à se reproduire et à s'étendre sont essentielles.

Parmi nos intervenants, Hervé CORDEBAR, Directeur des systèmes d'information du Conseil général des Ardennes, nous parlera de dématérialisation à travers une SPL qui regroupe déjà différentes collectivités ; Frédéric DUMORTIER, Directeur de la Maison de l'emploi et de la cohésion sociale de la Lozère, présentera une logique d'accès aux services publics sur le territoire ; Olivier MERLIAUD, Directeur général adjoint du Conseil général de la Drôme, nous parlera d'Agrilocal et de la mise en place de filières courtes sur l'alimentation entre des producteurs et des lieux de restauration, en particulier des collèges ; et Sylvain RAIFAUD, Responsable pôle réseaux télécoms du Sipperec, nous exposera la mise en place d'un groupement de commandes pour les écoles. Le Sipperec fait des groupements de commande télécoms depuis longtemps mais il a étendu cette pratique à l'équipement des écoles, ce qui permet de travailler à une certaine échelle et en dialogue plus construit avec les instances académiques notamment.

Nous commençons par un petit film sur l'expérience de X-DEMAT lancée par plusieurs conseils généraux du nord-est de la France.

https://www.youtube.com/watch?v=5WN_hxodUWk

Hervé CORDEBAR, Directeur des systèmes d'information
CG des Ardennes



Présentation Générale



Présentation générale



Définition de la SPL

- **Qu'est-ce qu'une SPL ?**
 - Société anonyme de **droit privé**
 - ne pouvant avoir pour **actionnaires que des collectivités territoriales** ou groupements de collectivités territoriales
 - exerçant des **activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires** et sur leur territoire
 - et dont les services ne sont **pas soumis au Code des marchés publics**, dès lors que les actionnaires exercent sur la SPL, un **contrôle analogue** à celui qu'ils exercent sur leurs propres services
- **Caractéristiques de la société SPL-Xdemat**
 - Objet social : **fourniture de prestations liées à la dématérialisation** et notamment, gestion, maintenance, développement et mise à disposition d'outils de dématérialisation
 - Société créée par 3 Départements : Ardennes, Aube et Marne
 - **Ouverte à l'ensemble des collectivités et groupements situés sur leur territoire**
 - Sans personnel dédié ni locaux propres

Définition de la SPL

Pour commencer, je rappellerai ce qu'est une SPL, ou société publique locale. Comme n'importe quelle entreprise, c'est une société de droit privé, la différence étant que les actionnaires sont

essentiellement des collectivités territoriales, voire des groupements de collectivités, mais la particularité d'une SPL est qu'un actionnaire ne peut pas détenir à lui seul plus de 50% des actions.

Les actionnaires bénéficient bien sûr des différents services qui sont développés par la SPL. Cela explique également qu'ils ne sont pas soumis à la mise en concurrence dans le cadre du code des marchés publics : à partir du moment où une SPL développe des outils, ils sont mis à disposition des actionnaires et la collectivité n'a pas l'obligation de mettre en concurrence les services proposés.

Différents organismes permettent de faire fonctionner une SPL : un conseil d'administration qui fait des propositions, avec un comité technique qui propose au conseil d'administration un certain nombre de développements. La SPL est soumise au contrôle analogue qui consiste à vérifier que la société est en bonne forme. Ce contrôle analogue est principalement suivi par les directeurs généraux des 6 départements qui constituent cette société publique locale aujourd'hui (l'Aube, les Ardennes, la Marne, la Haute-Marne, l'Aisne et la Meuse).

La SPL-Xdemat a été créée il y a un peu plus de deux ans par trois départements fondateurs - l'Aube, les Ardennes et la Marne. À l'origine, deux directeurs des systèmes d'information, Philippe RICARD dans l'Aube (il est aujourd'hui directeur général de cette SPL) et moi-même, nous échangeons parce que l'Aube développait et proposait un certain nombre d'outils. Dans les Ardennes, nous étions plutôt sur des principes de mutualisation depuis un certain temps, puisque nous lançons des marchés de services pour acheter des services que nous mettons à la disposition des petites communes, souvent un peu démunies face à des marchés un peu compliqués dans le domaine de l'informatique et a fortiori dans celui de la dématérialisation. Il s'agissait donc de deux démarches un peu similaires mais différentes, puisque l'un développait et l'autre achetait du tout fait.

Un jour, alors que le Conseil général des Ardennes devait renouveler un marché, nous nous sommes demandé pourquoi l'Aube ne proposerait pas ses services aux Ardennes. Ensuite, nous avons pensé que d'autres départements autour de nous pouvaient être intéressés. Dès le départ, la Marne s'est déclarée partante mais il fallait s'organiser et définir une structure et, après étude, le modèle de la SPL a été retenu.

Aujourd'hui, la SPL compte près de 800 actionnaires et nous continuons à progresser. Ce sont les collectivités, de la petite commune de 200 habitants à des villes plus importantes comme Charleville-Mézières, qui entrent dans cette SPL pour bénéficier de services autour de la dématérialisation développés par les collectivités territoriales. Depuis son démarrage avec trois départements, la Haute-Marne (dernier département de Champagne-Ardenne) a rejoint assez vite la SPL, et aujourd'hui l'Aisne et la Meuse en font également partie.

Comment tout cela est-il géré ? Il y a un coût, modique, mais pour comprendre l'intégration des actionnaires, je prendrai l'exemple des Ardennes : si une collectivité ardennaise veut venir dans la SPL, elle s'adresse directement au conseil général des Ardennes, c'est-à-dire que chaque département « gère » ses propres actionnaires sur son territoire, et tous ces actionnaires disposent de l'ensemble des services développés par des agents de conseils généraux.



Quelques données de tarifs

- **Actions de la société : 15,50 € l'action**
- **Participation financière annuelle :**
 - Tarification définie par **strate de population**
 - **Pack minimum**
 - Prix plancher : **75 € HT** pour les communes < 200 hbts
 - Prix plafond : **5 000 € HT** pour les communes > 50 000 hbts et **3 500 € HT** pour les communautés de communes > 50 000 hbts et les syndicats à compétence départementale
 - **Outils optionnels** : cf. livret sur la SPL
 - **Xelec** : + 4,50 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xfluco Hélios** : + 7,50 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xparaph** : + 7,50 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xsip** : forfait de 90 € HT (payable une seule fois)
 - **Certificat électronique** : forfait de 145 € HT pour 3 ans, 115 € HT pour 2 ans ou 85 € HT pour 1 an

Quelques données de tarifs

Pour devenir actionnaire, il suffit d'acheter une action qui coûte 15,50 euros : la collectivité s'adresse à son conseil général qui lui vend une action. Au démarrage de la mise en place de la SPL, il a donc fallu calculer le nombre d'actions que chaque département devait détenir en vue de pouvoir faire entrer l'ensemble des collectivités territoriales.

Bien entendu, nous ne vendons pas ces actions au fil de l'eau, cette opération de vente d'actions a lieu deux fois par an. Concrètement, il faut faire une déclaration dans une commission permanente, en disant que X collectivités veulent acheter l'action, et ensuite il y a un jeu administratif de revente d'actions qui est un peu chronophage. Nous sommes même allés un peu plus loin, pour ceux qui veulent déposer des marchés publics et qui souhaitent bénéficier tout de suite des services de la SPL : en attendant de leur vendre l'action dans les périodes définies dans l'année, nous leur en prêtons une, le temps que les démarches administratives puissent se mettre en place.

Ensuite, les coûts de possession des différents services peuvent aller de l'offre plancher à 75 euros pour une petite commune (moins de 200 habitants), à un plafond de 5 000 euros pour une commune de plus de 50 000 habitants, pour avoir accès au Pack minimum avec un certain nombre de services. La tarification se fait en fonction de la strate de la collectivité et nous distinguons également une commune d'une communauté de communes (une communauté de communes de 50 000 habitants paierait 3 500 euros HT pour bénéficier des services du Pack minimum de la SPL).

Des options supplémentaires existent par ailleurs, selon les services dont la collectivité veut disposer. Les départements qui constituent la SPL sont même allés jusqu'à pouvoir délivrer des certificats électroniques : la collectivité qui souhaite acheter un certificat électronique passe commande directement sur la plate-forme que nous mettons à disposition et vient ensuite chercher son certificat directement au conseil général de son département.

Vous voyez avec ces quelques exemples de tarifs (Xelec : 4,50 euros...) que la SPL n'est pas là pour faire du chiffre d'affaires. En 2013, nous avons déclaré un chiffre d'affaires de 140 000 euros et 21 000 euros de bénéfices. Le but est vraiment d'apporter des services car, aujourd'hui, les petites communes comme les grosses collectivités doivent aller dans la dématérialisation. C'est une façon pour les départements d'être là pour les aider et

d'accompagner les maires dans les obligations légales et réglementaires de dématérialisation. Le rôle du département est aussi d'offrir cette capacité et surtout de développer le numérique.

Nous faisons des tuyaux, mais il faut aussi produire du service et mon message est le suivant : les tuyaux, il faut les faire vite, parce que les services sont déjà là ! On parle de dématérialisation de flux comptables, de pièces justificatives, de factures... En attendant, cela représente un certain volume de données qui doit passer dans les tuyaux, et il faut que ces tuyaux soient bien calibrés !



SPL – Les services proposés



SPL - Les services proposés



Les services proposés

Un catalogue de services mis à disposition au travers du
Pack Minimum :

- » **Xmarches** : plateforme de marchés publics
- » **Xactes** : transmission au contrôle de légalité
- » **Xpostit** : le postit de la collectivité
- » **Xcelia** : le pré-archivage électronique
- » **Xsare** : envoi de mail avec accusé réception électronique

Pack Premium

Aujourd'hui, cinq services existent dans le Pack minimum, notamment une plate-forme pour déposer des marchés publics et une autre pour transmettre des flux vers le contrôle de légalité.



Les services proposés

Un catalogue de services « optionnels »

- » **Xfluco** : transmission des flux comptables
- » **Xparaph** : le parapheur électronique
- » **Xsip** : le paiement par internet des prestations
- » **Xelec** : la gestion des listes électorales
- » **Xrecensement** : le recensement citoyen obligatoire
- » **Xopticar** : l'optimisation des transports scolaires
- » **Xsacha** : la plateforme d'archivage électronique

Un catalogue de service « optionnels »

Nous avons aussi un catalogue étendu pour des services spécifiques. En matière d'élections et de gestion de listes électorales qui relèvent de la compétence d'une commune, si des outils ont été développés par des conseils généraux, nous les mettons à disposition des communes. C'est une autre façon de retourner des services vers les communes, plutôt que de donner des subventions. Nous le verrons davantage quand les réseaux très haut débit seront posés, les syndicats qui se mettent en place ou les structures juridiques devront se poser ces questions de mise à disposition des services. Les tuyaux c'est bien, mais ce que veulent avant tout les collectivités, et même les particuliers, c'est avant tout le service qui fonctionnera et transitera dans les tuyaux.



Le service XMARCHES

• Principaux Objectifs :

- Éviter d'avoir à remettre systématiquement un dossier de consultation aux entreprises au format papier
- Respecter les contraintes du Code des Marchés Publics :
 - Le nouveau seuil de dématérialisation : 90 000 € HT
 - Permettre la réponse électronique aux entreprises
- Anticiper d'autres obligations futures



Le service XMARCHES

Le service Xmarchés est dans le pack de base : en tant que collectivités, nous avons l'obligation de déposer nos marchés et les entreprises sont même obligées de répondre de façon dématérialisée maintenant. Nous allons de plus en plus vers cette société sans papier et avons donc fait une plate-forme accessible sur l'ensemble des départements et des collectivités. Aujourd'hui, grâce à ce portail, les marchés de six départements et de leurs collectivités ou des services de l'État sont déposés sur cette plate-forme qui donne aux entreprises une visibilité sur l'ensemble des appels d'offres de tous ces départements. À partir du moment où une entreprise se fait référencer sur cette plate-forme, elle accède à l'ensemble des consultations lancées par les collectivités de tous ces départements.



Le service XMARCHES

• Principaux Objectifs :

- Éviter d'avoir à remettre systématiquement des dossiers de consultation aux entreprises
- Nombre de collectivités ayant lancé au moins une consultation : 191
- Nombre de consultations dématérialisées : 1 780
- Nombre de téléchargements de dossiers de consultation : 40 951
- Nombre de plis électroniques : 576
- Anticiper d'autres obligations futures



Le service XMARCHES

Quelques chiffres : aujourd'hui, 191 collectivités utilisent ce service, ce qui représente 1 780 consultations dématérialisées ; il y a eu près de 41 000 téléchargements par les entreprises, et nous avons reçu 576 offres dématérialisées.



Le service XACTES

• **Principaux Objectifs :**

- Éviter de photocopier les documents signés
- Éviter l'affranchissement pour l'envoi vers la préfecture
- Gagner du temps : exécutoire dans les minutes qui suivent
- Rechercher à tout moment une délibération transmise
- Anticiper d'autres obligations futures



Le service XACTES

Le service Xactes sert à transmettre les délibérations des collectivités vers le contrôle de légalité. L'avantage, c'est que dix minutes plus tard, on reçoit le tampon de la préfecture pour dire que c'est acté. On gagne donc l'affranchissement et c'est surtout un gain de temps énorme.



Le service XACTES

• **Principaux Objectifs :**

- Éviter de photocopier les documents signés
- Éviter l'affranchissement pour l'envoi vers la préfecture
- Gagner du temps : exécutoire dans les minutes qui suivent
- Rechercher à tout moment une délibération transmise
- Anticiper d'autres obligations futures



Le service XACTES

582 collectivités utilisent ce service et nous avons télétransmis plus de 50 000 actes de délibération.

Il n'est pas nécessaire d'être formé à l'utilisation de ces services, il suffit d'un navigateur. Je rappelle que les développements ont été faits par des collectivités, pour des collectivités, et que nous savons très bien quels sont les besoins de nos collègues dans les services.



Le service XPOSTIT

- **Principaux Objectifs :**

- Éviter d'utiliser le mail pour avertir la collectivité
- Suivre les actions à réaliser
- Configurer pour :
 - Inscription sur les listes électorales
 - Changement de coordonnées
 - Recensement citoyen
 - Question des entreprises sur une consultation



Le service XPOSTIT

Autre service disponible, Xpostit : plutôt que d'avoir des post-it en papier qui traînent sur le bureau et qui s'envolent, le post-it est sur votre écran et il rappelle par exemple à un secrétaire de mairie que, suite au changement de coordonnées d'un habitant, il doit mettre à jour ses bases de données.



Le service XSARE

- **Principaux Objectifs :**

- Permettre l'envoi en recommandé électronique de documents
- Interfacer avec la plateforme des marchés publics pour les notifications ou additifs/rectificatifs
- Interface en sortie du parapheur électronique
- Interface en mode autonome : envoi d'un document électronique



Le service XSARE

Pour les courrier recommandés, aujourd'hui la plupart du temps, nous envoyons des mails en cochant la case « accusé de réception demandé », ce qui n'a aucune valeur juridique. Avec Xsare, nous avons voulu donner une vraie valeur ajoutée au mail et rendre effectif l'accusé de réception.

C'est très pratique, car tous ces outils sont liés les uns aux autres. On parlera ensuite du parapheur électronique : quand le courrier sera fait et que le président le signera grâce à la signature électronique, il faudra que cela puisse partir avec une demande d'accusé de réception. Ce service est également dans le Pack minimum.



Le service XFLUCO

- **Principaux Objectifs :**

- Une alternative au portail HELIOS de la DGFIP
- Plus qu'un simple outil de transmission
- La mise en place est simplifiée : la SPL prend en charge la connexion directement avec DGFIP de Bercy



Le service XFLUCO

J'en arrive aux services optionnels. La loi nous impose d'ici la fin de l'année de dématérialiser les flux comptable avec les pièces justificatives. Nous avons donc fait l'outil qui permet, depuis les logiciels de comptabilité que nous avons tous, de créer un flux comptable qui part directement vers la trésorerie générale pour que les factures soient payées et que les mandats soient transmis.

Aujourd'hui, nous ne faisons que les flux financiers, mais demain nous devons ajouter les pièces justificatives, d'où l'importance de bien calibrer la taille des tuyaux. Dans des grandes villes, le FTTH c'est bien, mais en attendant, dans des territoires comme les nôtres, surtout dans les Ardennes qui est un territoire rural, il y a des communes qui ont à peine 0,5 Mbit/s d'ADSL...



Le service XFLUCO

• Principaux Objectifs :

- Une alternative au portail HELIOS de la DGFIP
- Plus qu'un simple portail

Nombre de collectivités utilisant ce service : **425**
Nombre de flux comptables transmis : **87 206**

La SPL prend en charge la connexion
à la DGFIP de Bercy



Le service XFLUCO

À ce jour, plus de 87 000 flux comptables ont été transmis.



Le service XPARAPH

• Principaux Objectifs :

- Proposer un **parapheur unique** quelle que soit l'application
- **Interfacer** avec les outils de la plateforme :
 - La plateforme des marchés publics (co-signature de l'acte d'engagement)
 - Les flux comptables (signature HELIOS)
 - Les actes administratifs (signature de l' élu)
 - Les documents issus du recensement citoyen obligatoire



Le service XPARAPH

Xparaph, le parapheur électronique : par exemple, un élu d'une petite collectivité qui ne va pas tous les jours dans sa mairie peut se connecter à son portail avec son certificat électronique et signer directement ses courriers depuis chez lui.



Le service XSIP

• Principaux Objectifs :

- Proposer un **moyen de paiement par carte bancaire** aux usagers (cantine, garderie...)
- S'appuie sur l'offre TIPI de de DGIFP



Le service XSIP



Le service XELEC

Solution **complète** permettant de

- Gérer :
 - les listes complémentaires
 - les mentions (procurations et électeurs votant à l'étranger)
 - les commissions
 - les jurés d'assises
 - les cartes en retour
- Exporter les listes (Excel) pour les besoins de la commune
- Gérer les rues et bureaux de vote
- Imprimer les listes et tableaux
- Saisir des données jusqu'au dernier jour des délais officiels



Le service XELEC

Xelec est un outil qui s'adresse essentiellement aux communes, puisqu'il s'agit de la gestion des listes électorales. Certaines communes l'ont déjà utilisé pour les dernières élections municipales et il a été bien utile - nous avons quelques petites anecdotes sympathiques...



ET demain, les outils en développement



Et demain, les outils en développement



Le service XFACTURE

L'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 prévoit une obligation d'accepter les factures électroniques de la part de leurs fournisseurs dès le 1er janvier 2017.

La SPL-Xdemat développe actuellement un portail de facturation en étant pilote dans le projet national BTP2015.

Le portail de facturation permettra de déposer les factures dématérialisées :

- dans le parapheur pour validation du service fait
- la possibilité de joindre la facture dans le flux HELIOS

Le service XFACTURE

En tant que collectivités, nous aurons prochainement l'obligation de dématérialiser les factures, et nous pensons déjà à développer l'outil qui permettra de le faire. Cela existe pour certaines entreprises aujourd'hui, notamment dans le BTP, qui ont l'obligation d'aller déposer les factures dans les services de l'État sur des plates-formes. Nous avons donc anticipé et nous testons déjà des dispositifs pour que toutes les factures des entreprises puissent arriver dans la collectivité de façon probante - il faut être sûr que ce sont les bonnes factures - et que les entreprises puissent suivre leur circuit normal de validation au sein de la collectivité et être payées plus rapidement.



Le service XCONVOC

La SPL-Xdemat développe une solution permettant à une collectivité de :

- saisir l'ordre du jour de son conseil
- gérer les membre du conseil (mail / portables)
- envoyer en dématérialisé la convocation aux élus avec l'ordre du jour
- possibilité de doubler avec envoi de SMS

Le service XCONVOC

Nous développons aussi un service de convocation : en tant qu'élus, on vous délivre régulièrement des convocations pour assister à des séances de conseil général ou autre... Ces convocations pourront demain être transmises par informatique, et pourront même vous être rappelées par SMS.



Le service XPARAPH

La SPL-Xdemat développe une solution permettant à un élu de signer électroniquement via une tablette.

Le service XPARAPH

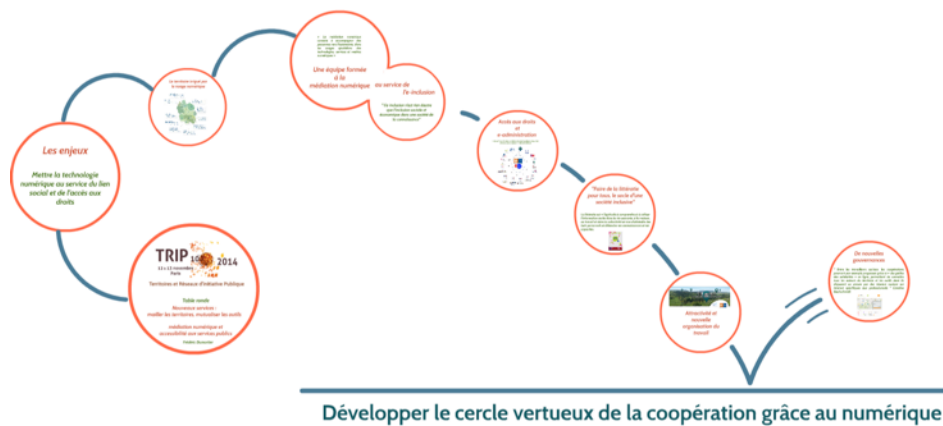
Merci

Je pense avoir fait le tour de cette belle aventure, qui est partagée par l'ensemble des départements.

Patrick VUITTON

Nous enchaînons avec Frédéric DUMORTIER et l'expérience lozérienne.

Frédéric DUMORTIER, Directeur - Maison de l'emploi et de la cohésion sociale de la Lozère



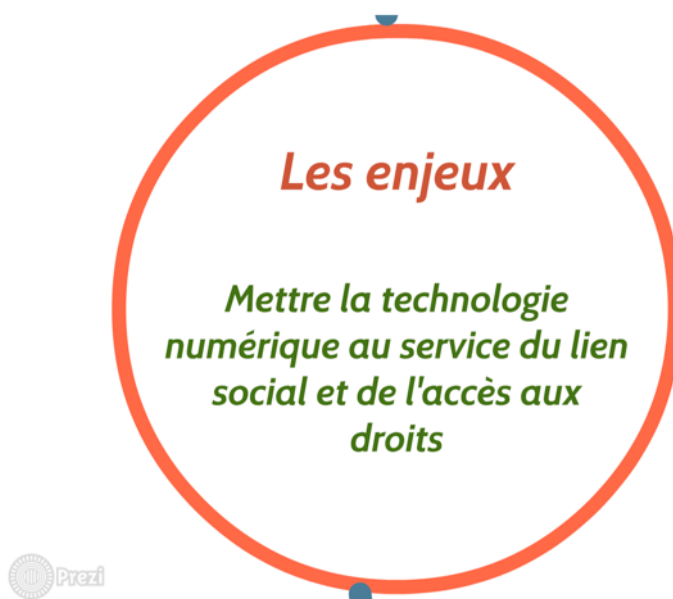
Développer le cercle vertueux de la coopération grâce au numérique

L'idée de ce témoignage, celui du département le plus rural pour parler du numérique, est de vous montrer une méthodologie pour essayer - pourquoi pas ? - de l'essaimer sur vos territoires.



TRIP 2104 - médiation numérique et accessibilité aux services publics

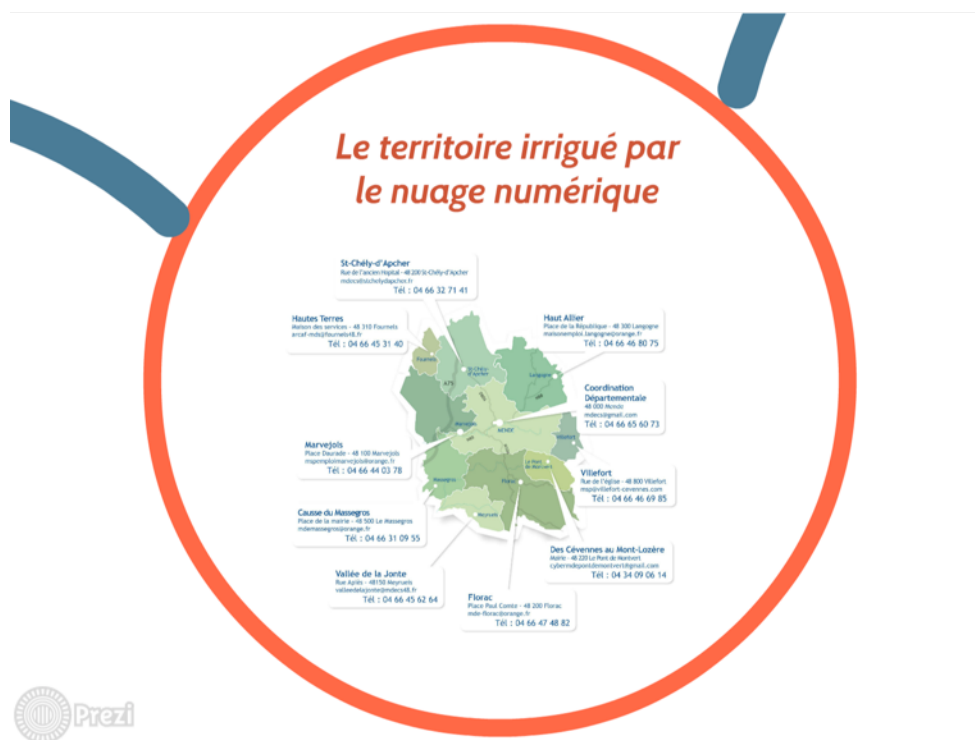
Le projet donc je vous parlerai a démarré en 2008. À l'époque nous n'avions pas encore le très haut débit - et ce n'est toujours pas totalement le cas ! - mais cela montre qu'il est possible de commencer à faire des usages du numérique sans attendre qu'un territoire soit totalement fibré. Par la suite, cela sera peut-être plus facile, avec peut-être de nouvelles fonctionnalités, mais en tout cas, on peut démarrer comme nous l'avons fait en 2008 avec des live box grand public ADSL (quelle que soit la marque, mais en l'occurrence nous n'avions pas le choix en Lozère !) et cela a bien fonctionné.



Les enjeux

Pour les élus, les enjeux étaient de mettre la technologie numérique au service du lien social et de l'accès aux droits. Nous avions idée de ce que le numérique allait révolutionner les choses, mais très sincèrement, pour avoir accompagné le projet depuis son origine, nous n'avions pas évalué la place qu'il prendrait.

Je ferai un parallèle avec la fracture numérique dont on parlait à l'époque et où une logique de droit à l'accès a été mise en place. En Lozère, nous avons un peu inversé la logique et nous sommes partis sur l'accès aux droits. Au-delà de la pirouette linguistique, l'enjeu de départ était bien cet accès aux droits et le numérique s'est trouvé être un fabuleux outil permettant de faciliter et de satisfaire cet enjeu.



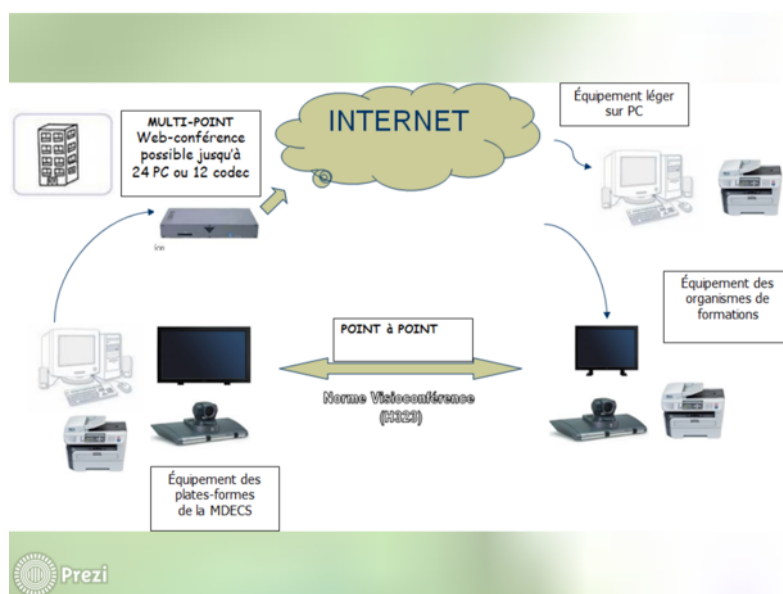
Le territoire irrigué par le nuage numérique

La Lozère est le territoire le plus rural de France. Pour la Seine-et-Marne, on a parlé de ruralité à partir de 700 habitants au km² ; en Lozère, c'est 14 habitants au km² pour tout le département, et sur les 9 plates-formes représentées sur cette carte, c'est plutôt entre 4 et 9 habitants au km² !

La réalité du département, c'est aussi des administrations quasiment toutes centralisées sur la préfecture à Mende, avec environ une heure de déplacement quand tout va bien (c'est-à-dire quand nous n'avons pas de neige puisque notre territoire est situé à plus de 1 000 m d'altitude en moyenne), sinon cela peut se transformer en 3 heures, voire en impossibilité d'accès.

Au moment où nous montions ce projet, avait lieu la réflexion sur la RGPP (Révision générale des politiques publiques) avec toute la question des services administratifs et des services publics pas toujours présents ou appelés à ne plus l'être sur les territoires, et de savoir comment les maintenir et maintenir cet accès aux droits.

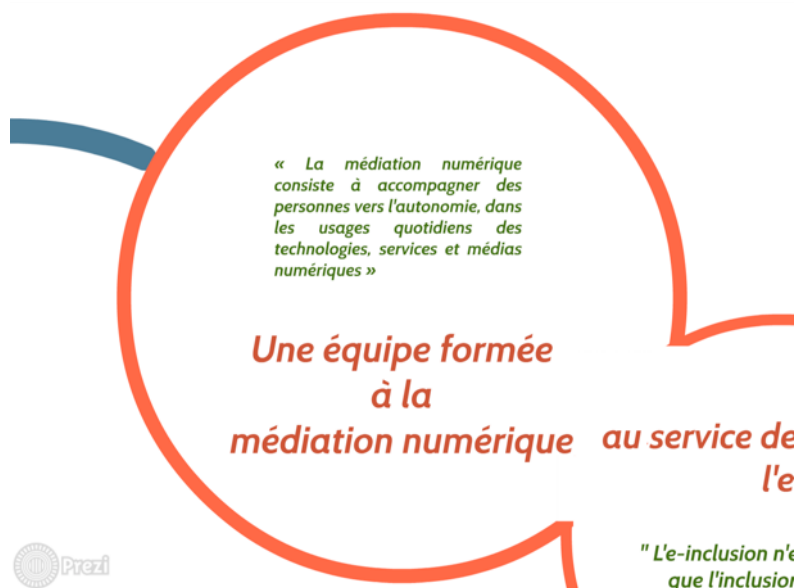
Je passe rapidement sur le montage financier de ce dispositif qui est un peu complexe : pour mémoire, nous avons des financements de l'État qui viennent de l'emploi (parce que c'est une maison de l'emploi départementale qui a initialement créé le dispositif) ; des financements du conseil général ; de la préfecture, avec de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ; et des collectivités territoriales. Une coordination est portée par une association au niveau du département, mais ce sont bien des collectivités territoriales - essentiellement des communautés de communes et deux mairies - qui portent ces plates-formes labellisées « Relais Services Publics » en 2010.



Un petit éclairage technique : d'un côté de notre dispositif, dans chacun des espaces « Relais Services Publics », il y a des ordinateurs, un équipement de visioconférence et une imprimante multifonction qui permettent d'entrer en relation avec les organismes à distance. On peut par exemple faire des entretiens à distance avec Pôle Emploi (point-à-point) avec des normes de visioconférences classiques, et transférer des documents à la fin de l'entretien, puisque le conseiller doit pouvoir envoyer le résumé de l'entretien (il l'envoie par mail, nous l'imprimons et le demandeur d'emploi repart avec ses documents). Dans l'autre sens, cela fonctionne de la même manière lorsque quelqu'un a besoin d'envoyer un CV. Voilà le montage classique.

La petite curiosité lozérienne, c'est cette dimension multi-point : il s'agit d'un immeuble où il est possible de créer un certain nombre de salles virtuelles. Cela permet aux petites structures qui font de l'accompagnement social et qui n'avaient pas les moyens de s'équiper d'outils de visioconférence de pouvoir, avec un simple ordinateur et une webcam, réserver une salle virtuelle à partir de leur ordinateur, qui peut ainsi, grâce à de la web-conférence, avoir accès à tout le dispositif de visioconférence.

Je prends un peu de temps pour expliquer ce montage, qui se décline en d'autres modèles, car le choix de la visioconférence n'est pas totalement anodin et la configuration technique est importante car elle doit être relativement souple, en fonction des utilisateurs mais aussi de ce que l'on souhaite. Aujourd'hui, ce sont essentiellement des usagers qui l'utilisent avec, pour beaucoup, des questions d'emploi (Pôle Emploi et les missions locales utilisent ce dispositif), mais nous avons aussi des élus qui profitent de cet équipement sur leur territoire pour faire de la visioconférence avec des collectivités, comme par exemple la région, qui se situe à deux heures, voire trois, de notre territoire.



Une équipe formée à la médiation numérique...

Ce dispositif fonctionne avec des animateurs. L'idée était d'utiliser le numérique, mais cela n'était envisageable qu'à partir du moment où l'on mettait en place des animateurs-médiateurs qui jouaient ce rôle d'accompagnement et de suivi avec les outils numériques.



... au service de l'e-inclusion

Il ne s'agissait pas simplement de mettre sur la place du village une borne que tout le monde pouvait utiliser, il y avait vraiment une notion de médiation et d'accompagnement qui était importante à mettre en place dans l'utilisation des outils numériques. D'où l'intitulé « médiation numérique » que nous reprenons et qui est de plus en plus utilisée dans l'accompagnement des

Une équipe formée à la médiation numérique au service de l'inclusion

Une équipe formée à la médiation numérique au service de l'inclusion

Mettre une offre à l'algorithmisation

Faire de la médiation pour tous, le service d'une société inclusive

Institution et nouvelles organisations du travail

De nouvelles gouvernances

Développer le cercle vertueux de la coopération grâce au numérique



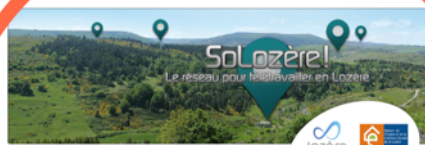
L'administration permet d'illustrer cette dimension d'accès aux droits. Cette ronde de logos (cf. diapo) représente l'ensemble des partenaires qui jouent le jeu pour faire des liens entre ces animateurs-médiateurs qui accueillent les usagers et les administrations. Cela va des structures liées à l'emploi, la CCSS (une structure spécifique de la Lozère qui regroupe la CAF, la CPAM, et l'Urssaf), à EDF ou la CCI. Un grand nombre de services publics jouent ainsi le jeu d'avoir formé les animateurs pour que l'on puisse faire une réelle médiation en termes d'accueil.

« Ce qu'il y a de mieux en dehors de savoir quelque chose, c'est de savoir où le trouver » : pas sûr que Samuel Johnson pensait à l'internet quand il a dit cela, mais il est sûr qu'au quotidien, la difficulté est bien d'aller chercher où est l'information dont on a besoin et de la sécuriser. Je reprends l'exemple de Pôle Emploi : quand un demandeur d'emploi vient s'actualiser, il faut l'accompagner pour créer son espace, faire les premières démarches et pour lancer l'étape ultime de l'actualisation. Ce n'est pas la simple utilisation du mulot qui pose problème aujourd'hui, les gens sont plutôt à l'aise avec l'outil informatique, même en Lozère. Le problème, c'est vraiment l'accès à l'information et la sécurisation de cette information. Le nombre de personnes qui, au démarrage, ont besoin que l'on rappelle Pôle Emploi une fois qu'ils ont cliqué sur leur actualisation pour être sûrs que cela a bien fonctionné est loin d'être anecdotique. Il faut vraiment accompagner et rassurer encore sur cette e-administration, c'est plus qu'important.



« Faire de la littératie pour tous, le socle d'une société inclusive »

Faire de la littératie est plus qu'important, cela fait partie de cet accompagnement. Nous avons mis en place un dispositif de formation à distance sur la question des compétences clés, c'est-à-dire un dispositif de formation à l'illettrisme. Pendant plusieurs années, ce dispositif n'a pas fonctionné en Lozère, parce que les personnes touchées par ces problématiques étaient aussi souvent touchées par des problématiques de mobilité. Les formations se faisaient au mieux à Mende et personne ne venait, alors nous avons mis en place cette possibilité de faire de la formation à distance. Tout le monde nous a dit que, si nous utilisions des outils internet et informatiques, personne ne réussirait à se former et, en fait, le constat est que les apprenants ont été plus qu'intéressés par cet outil, ils ont été valorisés, et que nous avons une réelle progression. En fait, il a été plus compliqué de former les formateurs que les apprenant sur ce dispositif.



Attractivité et nouvelle organisation du travail



Attractivité et nouvelle organisation du travail

Dans ces espaces, outre l'accueil pour les problématiques liées à l'emploi ou celles de cohésion sociale, le dernier étage de notre fusée a été de rajouter une dimension liée aux nouvelles organisations du travail. Ces espaces, pour la plupart labélisés télécentres, sont capables d'accueillir des télétravailleurs et de mettre à leur disposition des outils de télétravail. Le fait qu'ils soient labélisés télécentres donne aussi du sens à un territoire, nous ne sommes plus seulement sur de l'accompagnement social mais bien sur de véritables enjeux économiques qui ont été rendus possibles par cette dimension mutualisée. Si on avait dû mettre en place une maison de l'emploi, un relais services publics et un télécentre à Villefort par exemple, la collectivité territoriale aurait eu quelques difficultés. Le fait de regrouper et d'avoir un seul animateur qui assure cet ensemble d'accueils prend tout son sens et a permis ce développement

De nouvelles gouvernances

" Entre les travailleurs sociaux, les coopérations pourront par exemple progresser grâce à « des guides des solidarités » en ligne, permettant de connaître tous les acteurs du territoire et les outils dont ils disposent ou encore par des réseaux sociaux sur internet spécifiques aux professionnels " Caroline Bachschmidt



De nouvelles gouvernances

Dernière dimension, ce sont de nouvelles gouvernances. Cette diapositive illustre le fait que nous passons en ce moment du web 1.0 au web 2.0. Jusqu'à présent, on utilisait internet pour aller sur des sites et aller chercher l'information ; maintenant, on est en passe d'être acteur de l'outil internet et de créer des dispositifs où l'on va collaborer, être sur des réseaux sociaux, et se servir du numérique pour réellement mettre en place une animation sur des territoires.

Nous avons par exemple un annuaire qui a été validé par quatre instances : le conseil général, la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations), la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et l'ARS (Agence régionale de santé). Ces quatre structures se sont regroupées pour créer un seul annuaire sur lequel se retrouvent tous les acteurs de la formation, de l'insertion, de l'emploi, du médico-social et du sanitaire. Il s'agit d'un véritable outil d'animation, notamment utilisé sur les questions de l'illettrisme pour permettre aux acteurs de se reconnaître et de travailler entre eux, ou par la MAIA d'un territoire - maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer -, qui utilise au quotidien cet outil dans le cadre de son travail de réseau.

Patrick VUITTON

Merci, nous changeons un peu de région pour aller dans la Drôme, un département également rural, même s'il y a des pôles urbains plus importants que dans la Lozère...

Olivier MERLIAUD, Directeur général adjoint - Drôme CG

Agrilocal est une application locale numérique innovante qui ne résulte pas d'une démarche avec une logique descendante (on achète un produit sur une étagère et on le déploie sur un territoire). C'est une application qui répond à un besoin du territoire et des acteurs locaux, et qui est conçue pour et avec les utilisateurs. J'essaierai également de vous montrer que cette initiative, vraiment locale à l'origine, a trouvé un écho et un succès important auprès d'autres départements. Il a donc fallu assez rapidement réfléchir à la façon dont nous pouvions mutualiser cet outil pour pouvoir le transposer à d'autres territoires qui en étaient demandeurs.



EXPERIENCE DU DEPARTEMENT DE LA DRÔME VIS-À-VIS DU DISPOSITIF AGRILocal



Olivier MERLIAUD
Conseil Général de la Drôme
omerliaud@ladrome.fr
<http://www.agrilocal26.fr>

Nouveaux services : mailler les territoires, mutualiser les outils, AVICCA, 13 Novembre 2014



Expérience du département de la Drôme vis-à-vis du dispositif Agrilocal

Le cadre politique de cette innovation est un programme du département lancé en 2004 concernant la qualité de la restauration scolaire, qui s'appelle « manger mieux, manger bio ». La Drôme étant le premier département bio de France, l'idée était de demander aux collèges de faire davantage de local et de bio - en l'occurrence les objectifs chiffrés étaient d'atteindre 25%, ce qui était quand même ambitieux.

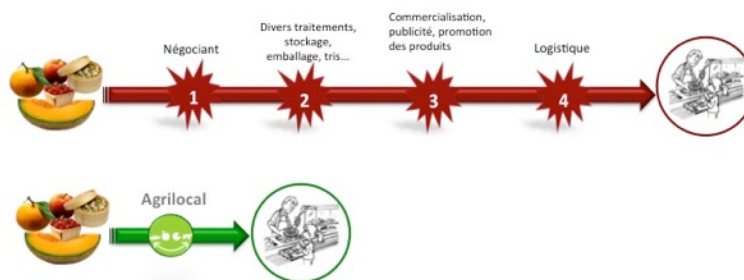
Les incantations, c'est bien, mais sans outils permettant aux collèges d'atteindre ces objectifs c'était un peu peine perdue. Nous avons beau former les chefs de cuisine et sensibiliser les élèves, pour s'approvisionner en local, il faut d'abord connaître son tissu agricole. L'aventure a commencé lors d'un déjeuner dans un restaurant scolaire avec le vice-président à l'éducation, le vice-président à l'agriculture, le gestionnaire, le principal, le directeur du développement économique et la directrice de l'éducation - d'où l'intérêt de croiser nos élus et nos directeurs dans les réunions. Le vice-président à l'agriculture a regretté de ne pas trouver dans l'assiette un morceau de Picodon, une AOC fromagère de la Drôme, puisque c'est produit localement, ainsi qu'un abricot mûr de la vallée du Rhône, en soulignant qu'en plus, cela redonnerait du pouvoir d'achat et des revenus à nos agriculteurs. Le gestionnaire lui a répondu que c'était vrai et que d'ailleurs il avait des élèves dont les parents étaient agriculteurs, mais qu'en fait il ne connaissait pas les agriculteurs sur leur bassin de vie. Et il a souligné que, s'il devait aller voir un agriculteur pour lui dire qu'il allait devoir répondre à un marché public, il craignait que celui-ci ne prenne ses jambes à son cou.

Si la conversation s'est arrêtée là, elle n'était pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Francis AYNAUD, Directeur du développement économique au Conseil général de la Drôme et informaticien à ses heures perdues, a décidé de relever le défi et de concevoir une plate-forme internet, en fait une place de marché virtuelle, qui permette de mettre en relation les producteurs locaux et les acheteurs dans une certaine proximité, et dans un rayon relativement proche des collèges.



Un dispositif orienté « circuits courts »
économiques et

- ✓ Exploiter les réseaux numériques pour « désintermédier » la chaîne économique afin de redonner de la valeur ajoutée aux producteurs
- ✓ Assurer une meilleure alimentation grâce à un environnement privilégiant le local, le bio et le développement durable



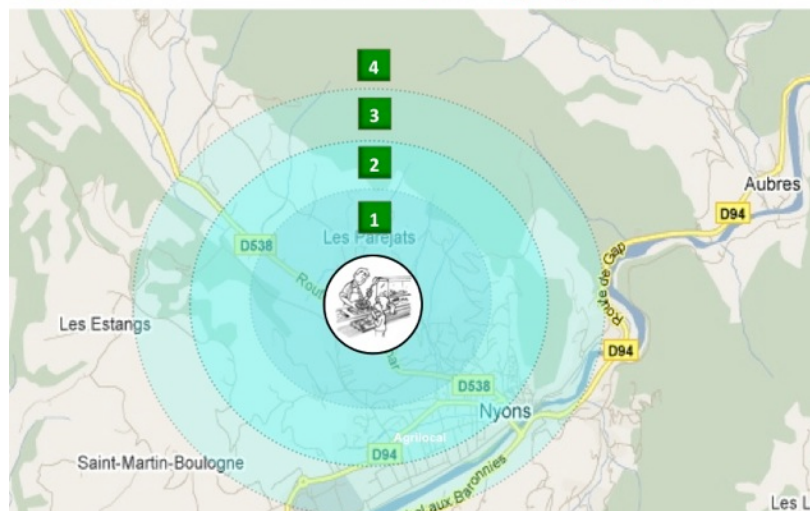
Nouveaux services : mailler les territoires, mutualiser les outils, **AVICCA**, 13 Novembre 2014

Un dispositif orienté « circuit courts » économiques

C'est ainsi que démarre Agrilocal, un dispositif orienté « circuits courts » économiques avec deux enjeux. Pour le producteur, il s'agit de désintermédier la chaîne économique afin de lui redonner de la valeur ajoutée. Côté utilisateurs et collègues, l'enjeu est une meilleure alimentation grâce à un environnement qui privilégie le local, le bio et, indirectement, le développement durable.



Un dispositif orienté « circuits courts »
économiques et géographiques



Un dispositif orienté « circuit courts » économiques et géographiques

Paradoxalement, les produits peuvent venir de très loin, même en circuit court. L'idée était bien sûr que ce dispositif permette d'aller chercher de l'approvisionnement local. L'intérêt du numérique, c'est la géolocalisation qui permet à l'acheteur (ou le gestionnaire du collège) de connaître l'état à un instant « t » de la production des agriculteurs dans un secteur pouvant aller de 10, 20, 30 km ... jusqu'à 100 km.



Objectifs assignés à la plate-forme Agrilocal

- ✓ **Pour l'acheteur**
 - Simplicité d'utilisation
 - Rapidité des consultations
 - Sécurisation juridique
 - Traçabilité des opérations
- ✓ **Pour le fournisseur**
 - Gestion en temps réel de ses produits
 - Facilité pour proposer une réponse quelle que soit la nature juridique de l'acheteur
- ✓ **Pour la collectivité**
 - Suivi et évaluation des flux économiques
 - Définition des services
 - Encadrement du dispositif (choix des familles de produits, contrôles divers, animation...)



Nouveaux services : mailler les territoires, mutualiser les outils, AVICCA, 13 Novembre 2014

Objectifs assignés à la plate-forme Agrilocal

Le premier objectif assigné à la plate-forme Agrilocal, était tout d'abord la simplicité d'utilisation pour l'acheteur : ceux qui confectionnent les repas dans un collège sont le gestionnaire, le chef de cuisine, le magasinier - des gens qui n'ont pas forcément une grande habitude des outils numériques -, il fallait donc un outil particulièrement ergonomique.

Deuxième objectif, la rapidité des consultations : en Drôme, ce sont des cuisines autonomes qui font du frais, de la cuisine « maison » et sur place, et évidemment les menus sont élaborés relativement peu de temps à l'avance (environ un mois), il fallait donc que les consultations aillent vite pour être en mesure de confectionner les repas le jour « j ».

Le troisième objectif, le plus important, c'était la sécurisation juridique par rapport au code des marchés publics : respecter les règles de publicité et de passation et ne pas faire de préférence locale, ce qui est interdit. L'idée, c'est que l'on joue sur des familles de produits assez segmentées qui permettent à chaque collège, qui est un pouvoir adjudicateur autonome, de ne pas franchir les fameux seuils de 15 000 euros qui obligent à une publicité beaucoup plus lourde. Nous jouons à la fois sur la nomenclature des familles de produits, et aussi sur le fait que n'importe quel producteur, même s'il est situé en Allemagne ou à l'autre bout de la France, peut s'abonner à la plate-forme et recevoir les consultations en plus de ceux qui les reçoivent automatiquement parce qu'ils sont situés à proximité. Je vous rassure, pour 10 kg de carottes, il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs à l'autre bout de la France qui répondent, pour des questions évidentes de coûts logistiques.

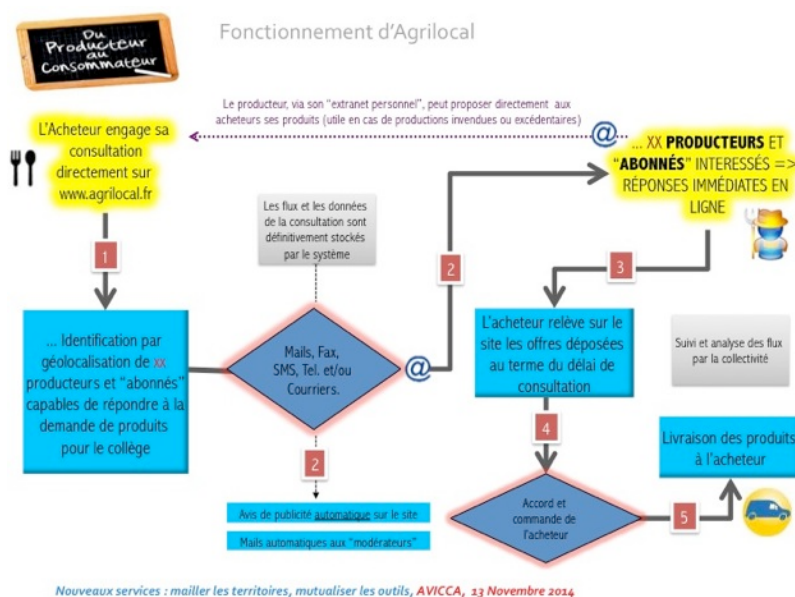
Enfin, le quatrième objectif était la traçabilité des opérations, également très importante pour les gestionnaires dans le cadre du suivi de leur budget.

Les acheteurs peuvent être très nombreux. Nous avons commencé avec les collèges, mais cela peut être des lycées (nous sommes en train de conventionner avec la région Rhône-Alpes qui va adhérer à l'association), des hôpitaux (ceux de la Drôme ont commandé cet été aux producteurs locaux énormément de fruits et de produits laitiers), et l'armée commence aussi à commander via Agrilocal... Voilà pour les acheteurs publics. D'autres départements qui ont désormais Agrilocal l'ont ouvert à des acheteurs privés, notamment des restaurants labélisés Logis de

France, ou bien encore des commerces de bouche (bouchers, charcutiers) qui veulent s'approvisionner localement et qui trouvent un intérêt à passer par la plate-forme.

L'objectif pour le fournisseur, c'est la gestion en temps réel de ses produits. Il reçoit une consultation pour 100 kg de carottes ; s'il les a, il répond, sinon, il ne répond pas, et surtout, il ne se pose pas la question du code des marchés publics. Le système est totalement transparent pour lui et il n'a pas des monceaux de papiers à remplir, tout se fait de façon très rapide et dématérialisée.

Ce qui intéresse la collectivité, c'est le suivi et l'évaluation des flux économiques et ce que cela génère, car le but n'est pas seulement de faire de l'expérimentation numérique mais de créer du business. C'est aussi la définition des services : par exemple, chaque département spécifie comme il le souhaite son logiciel. En Drôme par exemple, comme il y a une certaine importance du bio, les commandes lancées par les acheteurs sont automatiquement en bio par défaut. Enfin, la collectivité avait pour objectif l'encadrement du dispositif pour le choix des familles de produits, qui ne sera pas du tout le même selon les territoires agricoles des départements. Un territoire d'élevage ou de céréales ne va évidemment pas avoir tout à fait les mêmes familles de produits. C'est bien l'acheteur qui assure la dynamique du dispositif et l'on est bien dans une démarche autour de la demande.



Fonctionnement d'Agrilocal

L'acheteur engage sa consultation sur Agrilocal.fr en disant qu'il veut par exemple 100 kg de carottes à telle date. Le système, qui a géolocalisé l'ensemble des producteurs dans la zone, va dire qu'il y a 4 producteurs de carottes à moins de 40 km, et il peut aussi détecter des abonnés situés plus loin mais qui souhaiteraient répondre à la consultation.

Selon le média qu'a souhaité le producteur, l'acheteur envoie par mail, fax, sms, téléphone ou courrier, la consultation. Une publicité automatique se met sur le site et tous les producteurs reçoivent la consultation, regardent s'ils sont en mesure d'y répondre et disent « oui, pour telle date, à tel prix ».

Quand la consultation est terminée, l'acheteur relève les offres, applique comme tous marchés ses critères d'analyse des offres et accorde le marché à l'un des producteurs. Ensuite, ils se mettent d'accord sur la date de livraison.

S'il a des excès, le producteur a même la possibilité de le faire savoir aux collèges pour signaler qu'il a des produits peu chers qui sinon partiront à la poubelle.



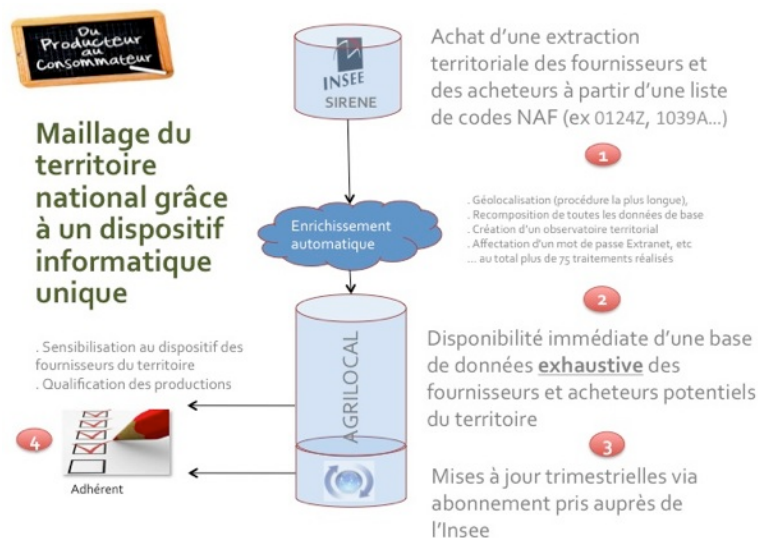
Résultat du déploiement d'Agrilocal sur la Drôme (fournisseurs)

Sur la Drôme, 314 fournisseurs ont accepté d'être référencés sur la base et cette carte montre qu'ils sont assez bien répartis sur l'ensemble du territoire. 90 sont réellement actifs, c'est-à-dire qu'ils répondent régulièrement aux consultations des collèges. 334 produits sont référencés - mais la Drôme est aussi appelée « la petite France agricole » car il y a énormément de produits et de diversité - pour 41 familles de produits.

En termes économiques, pour l'année 2014, après deux ans d'existence, cela représente 200 000 euros de produits achetés via la plate-forme Agrilocal, soit 7% de l'ensemble des denrées alimentaires achetées par les collèges. Sur ce point, nous sommes clairs, il s'agit d'un outil complémentaire aux traditionnels groupements d'achats qui restent majoritaires dans l'approvisionnement des collèges. Nous espérons atteindre les 300 000 euros en 2015, ce qui représenterait 10% de la commande publique locale des collèges.

Nous avons identifié 2 verrous qui limitent encore ce système. Le premier concerne les volumes qui sont trop faibles (nous avons de petits collèges avec 100 ou 200 demi-pensionnaires, cela ne vaut pas le coup de livrer 15 kg de carottes), ce qui fait le lien avec le deuxième verrou qui concerne la logistique de livraison.

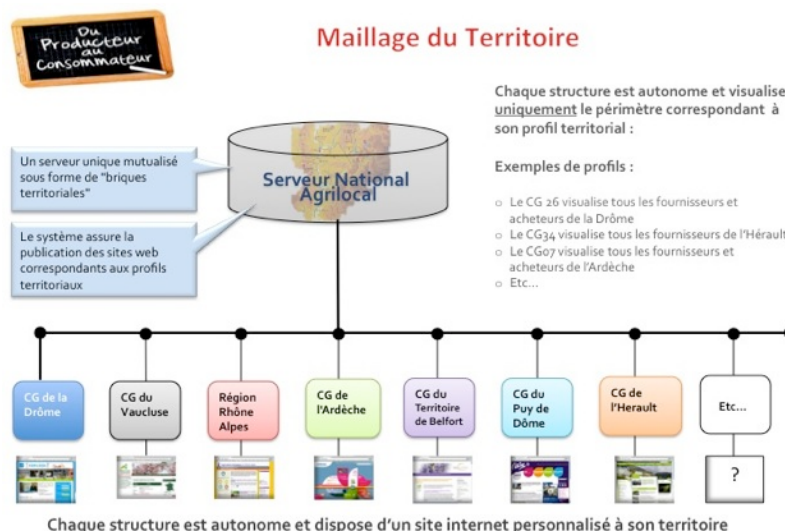
Cela amène d'ailleurs certains producteurs à se regrouper sous forme de SCOP (société coopérative et participative) par exemple, pour mettre en place des plates-formes d'approvisionnement. C'est un peu paradoxal par rapport à la désintermédiation, car cela recrée un intermédiaire, mais c'est un intermédiaire voulu par le territoire et qui le maîtrise puisque ce sont les agriculteurs qui se regroupent entre eux.



Nouveaux services : mailler les territoires, mutualiser les outils, AVICCA, 23 Novembre 2014

Maillage du territoire national grâce à un dispositif informatique unique

Ce dispositif a commencé à faire parler de lui et à avoir des échos dans la presse ; nous l'avons présenté au Salon international de l'agriculture, et d'autres territoires ayant la même problématique nous ont demandé de pouvoir mutualiser l'outil. Il a fallu réfléchir un peu, car il était vraiment conçu pour la Drôme. Mais en fait c'est relativement simple, puisqu'il s'agit d'une base SIRENE de l'INSEE que nous achetons et dont nous faisons une extraction territoriale des fournisseurs et des acheteurs à partir de leurs codes NAF. Ensuite, ce qui demande un peu de temps, c'est la géolocalisation - élément clé de ce dispositif - de l'ensemble de ces acteurs afin d'avoir une base de données exhaustive de fournisseurs et acheteurs potentiels du territoire, mise à jour trimestriellement. Pour finir, il reste à faire un travail assez long de qualification de ces producteurs, c'est-à-dire qu'il faut aller les voir, vérifier qu'ils sont d'accord pour être référencés sur cette plate-forme, et les aider à faire leur page extranet qui leur permet de faire la publicité sur leurs produits et de répondre aux consultations.

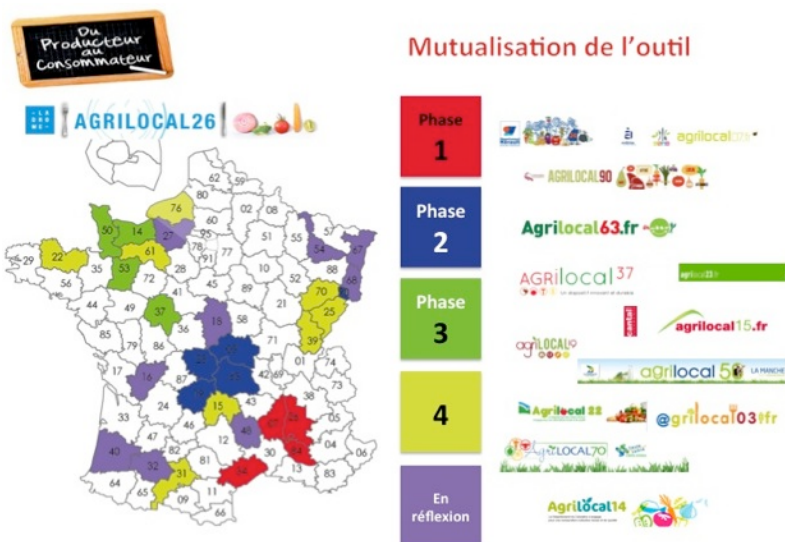


Nouveaux services : mailler les territoires, mutualiser les outils, AVICCA, 13 Novembre 2014

Maillage du territoire

Aujourd'hui, nous avons créé une association nationale qui permet de mutualiser l'outil et de le déployer dans différents territoires. Sur le plan technique c'est assez simple : un serveur national Agrilocal gère des briques territoriales, sachant que chaque structure est autonome et visualise uniquement le périmètre correspondant à son profil territorial (les acheteurs de la Drôme ne voient que les producteurs drômois, etc.). Pour autant, techniquement, et si les parties en sont d'accord, nous pouvons l'étendre : un collège situé en limite de département a évidemment intérêt à aller voir chez les producteurs du département voisin s'il y a des produits qu'il recherche.

Le système assure la publication des sites web correspondants aux profils territoriaux et chaque collectivité a son propre site internet : sur cette diapositive, tous les sites internet créés à ce jour.



Nouveaux services : mailler les territoires, mutualiser les outils, AVICCA, 13 Novembre 2014

Mutualisation de l'outil

Au début, c'est le département de la Drôme qui a parlé de l'outil autour de lui (en rouge sur la carte, la Drôme, l'Ardèche, le Vaucluse) ; ensuite nous avons accompagné un certain nombre de territoires pour le déployer, mais nous avons réalisé que nous parvenions à nos limites en termes de moyens humains pour accompagner toutes ces personnes et qu'il y avait des coûts inhérents au système (serveurs, maintenance, etc...). Et cela continue à essaimer : le Puy-de-Dôme nous a rejoint et a convaincu les départements de l'Auvergne de déployer le dispositif ; puis toute la Franche-Comté, sous l'impulsion du Territoire de Belfort ; ainsi que la Normandie. Aujourd'hui, 21 départements sont adhérents et nous espérons atteindre la trentaine à la fin de l'année 2015.

Assez rapidement, nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait créer une structure porteuse mutualisée. L'association nationale Agrilocal.fr a été créée en juillet 2013. Elle mutualise l'outil, la base de données INSEE qui représente un coût relativement important, ainsi que la partie formation, la partie hotline et maintenance évolutive et corrective, les tutoriels pour les utilisateurs, etc...

L'association a recruté une informaticienne-webmaster qui est arrivée en septembre, et nous allons recruter un directeur en 2015. Le budget 2015 de l'association est de 300 000 euros, ce qui permet de faire des choses, mais pour 20 départements, la facture est relativement légère, de 10 à 30 000 euros par département.

Dernier point : nous allons redévelopper cet outil. Quand il a été inventé en 2011, il n'était pas prévu pour une telle utilisation et nous avons aujourd'hui des problèmes de robustesse d'exploitation lorsque 20 départements tapent dans la base de données en même temps. Par ailleurs, plus nous avons d'utilisateurs, plus nous avons d'idées sur des fonctionnalités nouvelles, il est donc normal que le produit évolue. Enfin, il s'agit d'un logiciel propriétaire et, par rapport à la politique numérique du département, l'idée était de le redévelopper en *open source*.

Nous avons confié cette tâche au Pôle Numérique de la Drôme qui va redévelopper l'outil pour le rendre compatible avec le *store* de services qu'il met actuellement en place (Oasis) qui a la particularité d'être interopérable avec toutes les données présentes sur les logiciels qu'il héberge. Concrètement, cela signifie qu'avec sa version redéveloppée, toutes les données d'Agrilocal, et notamment celles des producteurs, pourront être sur ce *store* et réutilisées par d'autres pour de nouvelles applications - je pense par exemple à des offices de tourisme qui voudraient créer des produits agritouristiques.

Pour le clin d'œil, cette innovation Agrilocal a reçu la semaine dernière le prix de l'innovation de la part de l'ADF dans la rubrique actions réussies, et il est nominé aux Victoires 2014 du magazine « Acteurs publics » dont les lauréats seront connus le 4 décembre prochain.

Patrick VUITTON

Merci. Dernière intervention avec Sylvain RAIFAUD sur un groupement de commandes pour les écoles, dans la foulée des groupements de commandes télécoms que le Sipperec a déjà réalisés.

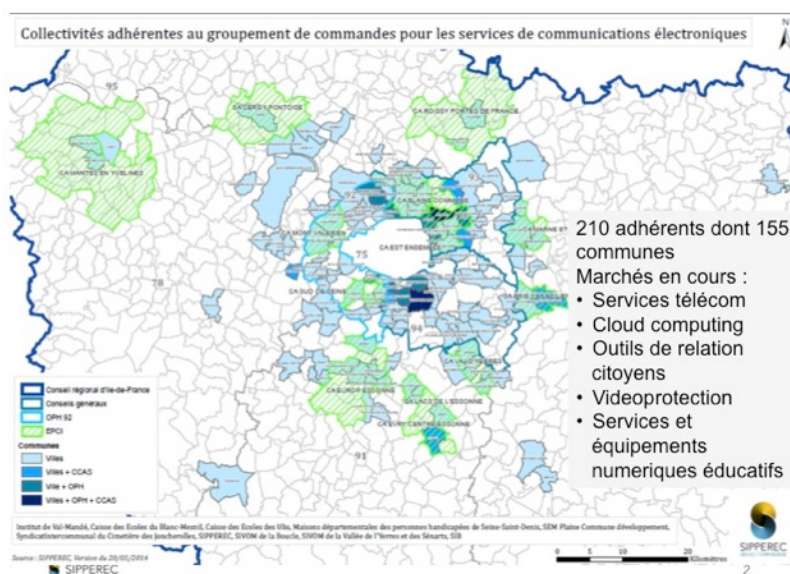
Sylvain RAIFAUD, Responsable pôle réseaux télécoms - Sipperec



Mutualiser les achats des collectivités d'Île-de-France dans le domaine du numérique éducatif

AVICCA - Novembre 2014
Sylvain Raifaud – Responsable du Pôle Télécom

Mutualiser les achats des collectivités d'Île-de-France dans le domaine du numérique éducatif



Collectivités adhérentes au groupement de commandes pour les services de communications électroniques

Vous connaissez le Sipperec comme acteur de l'aménagement numérique du territoire, il est également coordonnateur d'un groupement d'achats qui réunit maintenant 210 collectivités et établissements publics en Ile-de-France pour les services de communications électroniques. Le principe du groupement de commandes est que le coordonnateur - le Sipperec - prépare les marchés et va jusqu'à leur attribution, en coordination avec les adhérents pour la définition des besoins, l'estimation des volumes, la rédaction des cahiers des charges et l'analyse des offres. Ensuite, le syndicat joue aussi un rôle dans le suivi des marchés pour s'assurer que les prestations prévues ont bien été réalisées, et pour travailler sur la qualité et sur l'évolution des catalogues de services.

Nous avons travaillé dans un premier temps sur les services télécoms (les abonnements, les communications, la téléphonie mobile, les accès internet, etc...). Depuis quelque temps, nous avons également mis en place des services autour du *cloud computing*, sur la dimension des infrastructures et celle de services de logiciels à distance, les outils de relation citoyens, la vidéoprotection, et puis les services et équipements numériques éducatifs.

Les retours d'expérience Dans le second degré (lycées et collèges)

- Dans le second degré, le Ministère a promu l'ENT **comme le portail numérique fédérateur** du lycée (collège),
→ un ENT est déployé (ou est en projet) dans la quasi-totalité des régions et départements.
- Premières fonctions utilisées : **vie scolaire** (présences, notes...)
L'usage du cahier de textes est une étape importante.
Les fonctions « collaboratives » sont très inégalement utilisées.
- **Facteurs-clefs de succès :**
 - Engagement collectif de l'établissement (son « projet numérique »)
 - Accompagnement du projet (démarrage, formation, guide/échanges pour les « bonnes pratiques »...)
 - Qualité des infrastructures techniques (réseaux, points d'accès dans les salles, continuité du service et temps de réponses...)



3

Les retours d'expérience dans le second degré (lycées et collèges)

Pour ce dossier, nous avons commencé par regarder ce qui se passe dans le secondaire (au lycée et au collège) où une démarche a été impulsée de longue date en Ile-de-France : la totalité des départements et la région Ile-de-France ont mis en place des espaces numériques de travail dans les lycées et les collèges et des outils numériques dans les salles de classe.

Selon les retours d'expérience, un certain nombre de fonctions sont utilisées, en particulier sur la vie scolaire, mais les fonctions collaboratives sont très inégalement utilisées.

Nous avons identifié trois facteurs clés de succès :

- premièrement, il faut un engagement collectif de la part de l'établissement pour assurer la réussite des projets ;

- deuxièmement, il est important d'avoir un accompagnement local et une implication des services de l'Éducation nationale ;
- et dernier point absolument essentiel qui a guidé toute notre action dans ce domaine : la qualité des infrastructures et des équipements est indispensable.

Nous avons réuni quelques groupes de travail avec des responsables de l'éducation dans les collectivités locales et avec des acteurs de l'Éducation nationale, et il est ressorti très clairement que le numérique dans les écoles, il faut que cela marche. C'est-à-dire que si l'on met un équipement numérique dans une salle de classe, les enseignants ont vraiment besoin d'être assurés que, à partir du moment où ils vont commencer à travailler avec ces outils, cela va marcher instantanément ; ils ont besoin d'être en confiance avec ces outils.

L'autre enseignement, c'est l'implication des services de l'Éducation nationale. Assez vite, dans les groupes de travail que nous avons animés, les personnes des collectivités disaient : « on nous a demandé de mettre un ordinateur dans chaque classe, ensuite de faire des salles informatiques, et finalement les dispositifs et les demandes de l'Éducation nationale changent en fonction des territoires et en fonction des interlocuteurs sur un même territoire, donc il nous faut vraiment des consignes claires et un accompagnement, parce que la formation des enseignants est essentielle ». Nous nous sommes aussitôt rapprochés des rectorats de Créteil et de Versailles, les deux rectorats qui interviennent sur le périmètre des communes adhérentes au Sipperec, pour travailler sur ces questions.

Les retours d'expérience

Dans le primaire et en maternelle

- Le développement du numérique est **plus récent** et moins global.
- Les usages innovants se développent souvent **autour du TBI ou du VDI**.
Ce que les enseignants apprécient :
 - Grande richesse du catalogue de services pédagogique
 - Facilite l'attention des enfants
 - Individualisation des usages de la fonction interactive
(travail de l'élève au tableau », sachant que les gestes de l'écriture sont exactement reproduits)
 - Enregistrement de la séquence pédagogique
et possibilité de la reprendre d'un cours à l'autre...
- Le **déploiement de l'ENT est impulsé** – depuis peu – par le Ministère
 - Encore peu d'expériences
 - Mais l'impulsion est maintenant donnée du côté Education nationale
 - Les fonctions les plus usitées ne sont pas les mêmes que dans le secondaire :
 - ❖ Publication Web, comme support d'un travail de classe
 - ❖ Espaces collaboratifs de classe
 - ❖ Ergonomie ludique (type BD)

SIPPEREC

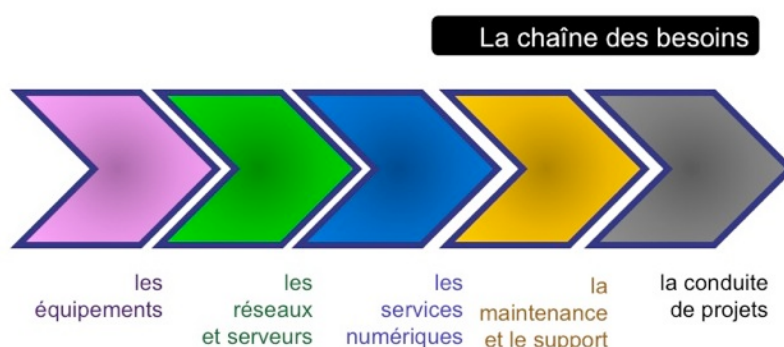
4

Les retours d'expérience dans le primaire et en maternelle

Dans le primaire et en maternelle, au moment où nous avons travaillé sur le dossier, il y avait eu des démarches à travers l'équipement de certaines salles de classe avec des tableaux blancs interactifs et des vidéoprojecteurs interactifs. Les retours d'expérience étaient plutôt satisfaisants de la part des enseignants qui les avaient utilisés, notamment sur la richesse du catalogue de services pédagogiques proposés par les rectorats, la facilité d'attention des enfants, la faculté d'individualiser les usages et la fonction interactive dans les séquences d'enseignement, et la possibilité de pouvoir enregistrer la séquence pédagogique pour reprendre un exercice ou le continuer sur la session suivante.

Pour ce qui est de l'espace numérique de travail, le numérique à l'école a été fortement impulsé par le ministre de l'Éducation Vincent PEILLON en novembre 2012, et un plan a été mis en place. Mais aujourd'hui, dans le primaire, les espaces numériques de travail ne sont pas beaucoup développés en termes d'usages.

Les constituants des TIC Educatives



SIPPEREC

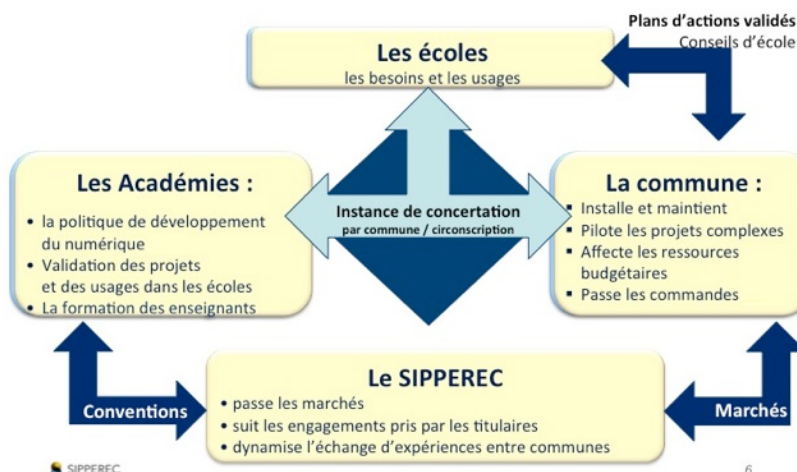
5

Les constituants des TIC éducatives

En fonction de ce retour d'expérience, nous avons établi la chaîne de besoins suivante (cf. diapo) avec :

- les équipements (tableaux blancs interactifs, vidéoprojecteurs interactifs, tablettes, ordinateurs et tous les éléments de réseaux qui en découlent) ;
- les réseaux et les serveurs ;
- les services numériques et notamment les espaces numériques de travail ;
- la question extrêmement importante de la maintenance et du support ;
- et enfin, autre question importante, celle de la gestion de projets, c'est-à-dire la faculté d'accompagner localement, dans une grande proximité, les différents acteurs pour s'assurer que l'investissement qui est fait par la collectivité pour les outils numériques à l'école soit effectivement utilisé et réponde à un vrai besoin des enseignants dans la façon de conduire les séquences pédagogiques.

La démarche partenariale mise en œuvre par le SIPPEREC
Les acteurs



La démarche partenariale mise en œuvre par le Sipperec - Les acteurs

Nous avons mis en place une démarche partenariale avec les rectorats. Le syndicat a signé une convention avec chacun des deux rectorats de Créteil et de Versailles en se disant que nous allions travailler ensemble sur des cahiers des charges, afin de s'assurer que les éléments des cahiers des charges établis par le coordonnateur correspondent véritablement aux besoins et aux recommandations des académies. Ensuite, les communes travaillent avec les académies et les écoles, et le Sipperec n'a pas vocation à entrer dans le processus de projet de chaque mise en place d'espace numérique de travail et d'outil numérique dans les écoles, mais plutôt de proposer un cadre de marché, commun et concerté avec les différents acteurs.

Les objectifs et la démarche

La démarche et les résultats

- Groupes de travail du 26 février 2013, petit déjeuner d'information du 2 avril 2013 et comité de pilotage du 11 juin 2013
- Enquête de besoins auprès des adhérents mai 2013
- Rédaction des cahiers des charges
- Publication des appels d'offres octobre – nov. 2013
- Analyse des offres – sélection / décision – notification février / mars 2014
- **Résultats**
 - 3 marchés « classiques »
 - ❖ Équipements
 - ❖ Maintenance
 - ❖ AMO / expertise
 - un accord-cadre multi-attributaires
 - ❖ ENT (Environnement Numérique de Travail)

Les objectifs et la démarche

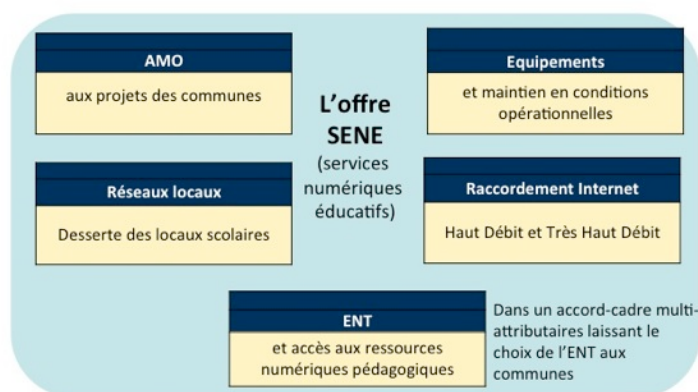
Nous avons mené ce projet entre début 2013 et début 2014. Les groupes de travail ont été mis en place le 26 février 2013, avec une réunion pour les adhérents à laquelle nous avons invité le conseiller numérique du ministre de l'Éducation qui était venu exposer l'ambition du ministère dans ce domaine. Et nous avons travaillé avec les adhérents en comité de pilotage en juin 2013.

Nous avons fait l'enquête de besoins et rédigé les cahiers des charges, toujours en lien avec les adhérents, et la procédure d'appel d'offres s'est déroulée entre octobre 2013 et fin mars 2014, où les marchés ont été attribués.

En termes de services mis à disposition des adhérents du groupement, nous avons trois marchés de services classiques autour des équipements, de la maintenance et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ce dernier marché étant vraiment important pour pouvoir accompagner les différents projets.

Sur les espaces numériques de travail, en concertation avec les rectorats, nous avons pensé que nous ne pouvions pas imposer un modèle unique aux différentes collectivités en termes d'outil d'espace numérique de travail et que, pour l'instant, la question n'était pas encore mûre pour avoir un outil unique à une échelle comme la nôtre, ni même à l'échelle d'un rectorat. Un accord cadre multi-attributaires a donc été passé avec 4 fournisseurs, et ensuite chaque collectivité fait un cahier des charges complémentaire au moment où elle souhaite mettre en place son projet d'espace numérique de travail, et une petite procédure simple lui permet d'aller directement sur l'outil qui répond le mieux à ses besoins parmi les 4 préselectionnés dans le cadre de l'appel d'offres.

La démarche partenariale mise en œuvre par le SIPPAREC Les marchés



La démarche partenariale mise en œuvre par le Sipperec - Les marchés

Les marchés concernés sont les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les équipements, et enfin les espaces, numériques de travail, cette dimension services et outils numériques. Nous n'avons pas travaillé sur les réseaux locaux ni sur les raccordements internet dans la mesure où ces éléments sont pris en compte dans le cadre des différents marchés du Sipperec au niveau des services de communications électroniques, en s'appuyant sur les différentes délégations de

service public mises en place par le syndicat sur le territoire des communes adhérentes à la compétence télécoms qu'il exerce.

Ce qui est absent de cette diapositive, parce que cela n'a pas été mis en place par le Sipperec, mais qui est néanmoins très important, ce sont tous les outils pédagogiques mis en place par les rectorats à Créteil et à Versailles. Un travail très important est en effet réalisé dans les deux académies pour mettre à disposition des ressources pédagogiques et travailler sur la capitalisation des séquences éducatives entre les enseignants. Dans les deux rectorats, un pôle de ressources s'est mis en place sur ces dimensions.

Bilan

L'offre SENE (services numériques éducatifs) est disponible pour les adhérents du groupement d'Achat du SIPPEREC depuis avril 2014

- L'intérêt de l'offre SENE **pour les Collectivités** :
 - Pouvoir construire un plan d'équipement numérique des écoles
 - ❖ complet (tous les éléments techniques)
 - ❖ cadré budgétairement en pluriannuel (par exemple sur toute la mandature)
 - Disposer de marchés utilisables dès la survenance du besoin
 - Inscrire son projet dans un cadre conventionné avec l'Académie.
- L'intérêt de l'offre SENE **pour la communauté éducative** :
Bénéficiaire :
 - d'un plan d'investissement numérique ambitieux, établi par le dialogue et en cohérence avec la stratégie académique
 - d'une couverture complète de ses besoins
(services numériques, équipements, maintenance, réseaux, accès internet à THD)



9

Bilan

L'intérêt pour les collectivités adhérentes au groupement est de pouvoir bénéficier directement de marchés complets qui correspondent aux différents besoins, dans un cadre budgétaire qui peut être plus facilement anticipé de façon pluriannuelle ; avec la possibilité, dans la mesure où les marchés sont attribués, de pouvoir passer directement des commandes et engager des actions dans ce domaine, et notamment pour l'équipement des classes. Nous avons eu un très bon retour de la part des collectivités adhérentes ; le démarrage a été très fort sur ce marché entre avril et la rentrée de septembre ce qui a montré que les collectivités étaient mûres pour équiper un certain nombre d'écoles et de salles de classe avec des outils numériques.

Du point de vue de la communauté éducative, l'intérêt est d'avoir un plan de développement numérique ambitieux mais qui répond véritablement aux besoins des enseignants en termes de services numériques, d'équipement et de maintenance, et qui résout la question des accès à internet à très haut débit.

Patrick VUITTON

Merci à tous les intervenants, nous avons le temps pour quelques questions.

Questions / Réponses

Question de la salle

Concernant la médiation numérique en Lozère, vous avez évoqué le fait que des personnes avaient été formées. Qui sont ces personnes, quelle est leur activité, sont-elles rémunérées, comment cela fonctionne-t-il ?

Frédéric DUMORTIER

Je suis peut-être passé un peu vite sur le rôle essentiel des animateurs-médiateurs. En 2008, ils ont pour la quasi-totalité été recrutés, via un dispositif lié aux emplois aidés, par les collectivités territoriales. C'est une association loi 1901 qui coordonne le dispositif départemental, mais ce sont bien les collectivités qui portent ces postes. Depuis, ils sont devenus fonctionnaires de la territoriale. En *off*, c'est certainement une des raisons du fonctionnement de ce dispositif encore aujourd'hui. En effet, à la différence d'autres territoires, dont les espaces publics numériques ont malheureusement changé d'animateurs tous les 6 mois, nous avons depuis plus de 5 ans les mêmes animateurs qui ont pu avoir une réelle montée en compétence.

Il y a deux niveaux de formation. La formation-information liée au contenu est donnée par les partenaires. Il y a aussi une dimension d'équipe qui est liée à la coordination. J'insiste sur ce point, mais si les animateurs étaient isolés sur leurs territoires, ils n'auraient pas pu bénéficier de ces formations et de cette dynamique collective. Le fait d'être coordonnés et d'avoir des réunions mensuelles au cours desquelles nous faisons de l'analyse de pratique a renforcé cette dynamique. Nous faisons aussi venir les opérateurs pour faire un descriptif de leurs offres de services sur les outils internet notamment, décrire leur portail, et expliquer comment ils souhaitent qu'on les utilise... Il y a une réelle appropriation des outils grâce aux opérateurs qui jouent le jeu de former ces animateurs.

Ces simples animateurs, je les appelle animateurs-médiateurs depuis peu, mais ils n'ont pas encore complètement pris cette casquette. Ils font du numérique comme Monsieur Jourdan faisait de la prose et ils n'ont pas encore complètement intégré le champ du possible, notamment à travers le web 2.0, ni comment ils pourront animer leurs territoires grâce à ces outils. Nous sommes donc en train de mettre en place avec eux une formation pour les sensibiliser à tout ce champ du possible - comment animer un réseau social, comme faire une newsletter associative - et leur apprendre à utiliser tous les outils que nous mettons en place aujourd'hui sur les territoires...

Alain COURNIL, CA de Périgueux

Nous menons une expérience au niveau d'un territoire éminemment rural - la Dordogne - où il y a beaucoup d'agriculteurs, des espaces importants (c'est le 4^{ème} département en termes de superficie), et des problématiques particulières. En tant que collectivité territoriale, nous voulons essayer de garder des habitants et de la vie sur nos territoires et le premier élément de réponse est de maintenir une offre de soin. Pour cela, nous essayons de mettre en place un réseau d'une

quinzaine de maisons de santé pluri-disciplinaires qui permettrait d'offrir les soins de première nécessité à proximité des domiciles et d'éviter d'embouteiller les salles d'urgences. Le projet avance, nous sommes sur le cheminement des 15 maisons mais avec des résultats variables, et nous sommes rattrapés par la problématique des liaisons et des moyens de communiquer. Si l'on veut avoir des professionnels, et notamment que des jeunes viennent, il faut qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions. Et quand on demande à des jeunes personnes de venir dans une zone rurale, le fait et de se retrouver seule et sans liaisons est un frein majeur.

Un autre frein qui tend à diminuer concerne l'enseignement post-universitaire. Dans les maisons de santé, on a toujours les moyens de faire de la visioconférence, mais ensuite il y a toute la mise en commun d'échanges avec un CH ou un CHU, de façon à ce que les médecins ou les professionnels qui viendraient puissent être sécurisés et ne pas se retrouver seuls. On peut transmettre quelques images, et encore, pas toujours de façon identique, mais lorsqu'on veut faire des éléments plus synchrones, c'est la catastrophe parce que nous ne savons pas faire. C'est pourtant dans ces zones rurales qu'il faudrait que nous puissions le faire, mais nous n'en avons pas les moyens, et même si nous travaillons pour avoir ces structures de base avec une quinzaine de professionnels, la façon dont on développera tous les éléments de transmission est un élément incontournable de ce développement. C'est une véritable inégalité territoriale et il y a beaucoup à faire, car s'il n'y a plus de structures de soins, ce sont nos communes rurales qui n'existeront plus.

Patrick VUITTON

Merci pour ce témoignage. Nous savons que les établissements publics et les entreprises font partie des cibles prioritaires, à la fois des collectivités et de l'État. Ces problématiques sont évidemment à prendre en compte sur le plan du très haut débit.

Question de la salle

Vous avez expliqué les motivations de la création de la SPL, mais n'est-ce pas l'absence d'entreprises de services numériques ou de SSII en Ardennes qui vous a poussé à cette création ? *In fine*, n'y a-t-il pas des risques en termes de concurrence sur l'existence de votre SPL face aux entreprises qui pourraient fournir plus ou moins les mêmes services sur votre territoire ?

Hervé CORDEBAR

Dans le domaine du numérique et de l'informatique plus généralement, les achats de solutions informatiques ne se font pas sur le territoire. Il n'y a pas ou peu de sociétés qui développent ce type de solutions chez nous. Quand nous lançons des appels d'offres, ce sont souvent des nationaux qui répondent à nos consultations, plutôt que des locaux que nous retrouvons essentiellement sur la partie bureautique. Dès que l'on parle d'infrastructures ou de serveurs, ce sont plutôt des sociétés parisiennes qui répondent.

Y a-t-il un risque pour la SPL ? Ce sont les actionnaires qui la font vivre. Nous ne sommes pas en concurrence avec les éditeurs, nous ne développons pas de grosses solutions type comptabilité ou gestion RH, mais des petits outils et des plates-formes simples. Les outils sont développés par

des agents de collectivités mis à disposition. De notre côté, nous avons aussi notre travail à faire au sein de nos collectivités, la gestion d'un parc informatique à assurer, développer nos liens avec nos éditeurs... Nous avons signé des partenariats avec des sociétés comme JVS car, nous préférons envoyer un flux comptable vers la trésorerie générale depuis le logiciel métier, via cette plate-forme que nous avons développée. Il existe plutôt une complémentarité entre ce qui est fait dans le cadre des outils de la SPL et les éditeurs de solutions métiers qui doivent suivre aussi de très près la réglementation qui arrive. Nous ne faisons pas de la comptabilité, ni de RH, ni des logiciels sociaux ; nous développons des outils très simples.

Sylvain RAIFAUD

Je comprends la réponse pour les outils métiers, mais comment vous positionnez-vous sur la transmission par rapport à un acteur comme Fast, ou sur les marchés publics par rapport à un acteur comme Achat Public ? Êtes-vous dans la complémentarité avec ce qu'ils font, ou faites-vous quelque chose à part mais sur le même champ fonctionnel ?

Hervé CORDEBAR

Nous sommes dans la complémentarité. Nous n'interdisons pas à Fast ou autres de proposer le même type de services. On pourrait considérer que nous voulons faire de la concurrence, mais n'oublions pas que ces sociétés, nous les connaissons. Quand nous achetions des solutions toutes faites via ces éditeurs, cela nous coûtait pas moins de 80 000 euros par an, et nous mutualisions bien sûr avec l'ensemble des collectivités. Aujourd'hui, nous préférons mettre cet argent dans des tuyaux.

On attend les collectivités au tournant pour aller déployer les réseaux très haut débit là où, malheureusement, certains ne veulent pas aller. Mais peut-être qu'à certains moments, d'autres sont allés sur ces créneaux. Alors oui, nous sommes peut-être un peu en concurrence, mais le but est aussi de fait un peu baisser l'addition pour les petites collectivités qui n'ont pas les moyens de mettre 30 ou 40 000 euros ; une commune de 200 habitants n'a pas les mêmes moyens qu'un conseil général.

Patrick VUITTON

C'est un des éléments de réponse au « mille-feuille territorial » qui trouve lui-même des formes d'organisation. Pour Agrilocal, c'est une forme associative, peut-être parce qu'il y a un peu moins de concurrence avec le secteur privé ?

Olivier MERLIAUD

On ne s'est pas beaucoup posé la question de la forme juridique. Chacun reste vraiment complètement maître de sa politique. Il s'agit vraiment de la mutualisation d'un outil plus que d'une politique, même si cette association a aussi pour vocation de porter des messages au

niveau national. Nous avons d'ailleurs eu une rencontre au ministère de l'agriculture avec le président de l'association qui est allé porter la voix de l'association sur l'importance des circuits courts de proximité. Mais c'est avant tout une mutualisation de moyens, et un support juridique léger tel qu'une association nous a paru pertinent. Quand nous sommes en concurrence, c'est plutôt par rapport à d'autres initiatives publiques, mais pas privées !

Patrick VUITTON

Il est vrai que cela arrive aussi !

Je remercie les intervenants de cette table ronde et je vous invite également à nous faire connaître vos expériences, d'autant plus si elles sont reproductibles, dans tous les domaines, et nous essayerons d'en rendre compte à travers ces colloques qui jalonnent deux fois par an la vie de nos collectivités.